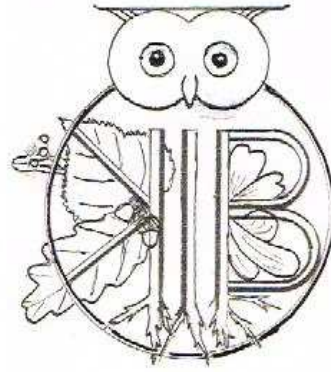


Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération
Passage Bleu
74100 ANNEMASSE
<http://www.oikoskaibios.com>
Enquête publique Installation classée
Pour la protection de l'environnement
Demande d'enregistrement
dun élevage porcin



A Monsieur Christian SCHOCH
Commissaire Enquêteur
Mairie d'EVIRES
1 Place de la Mairie
74570 EVIRES

Annemasse, le 30 septembre 2015

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association **Oïkos Kaï Bios Patrimoine Nature et Vie** dont le siège est à Annemasse souhaite s'exprimer sur l'Enquête Publique concernant le projet de Porcherie d'EVIRES. Nous considérons que le mode d'élevage choisi présente de nombreux inconvénients ; nous allons le développer dans ce courrier.

Le mode d'élevage et l'environnement

Le mode d'élevage est « sur caillebotis », comme mentionné page 9/328 du Dossier d'enregistrement disponible à cette adresse <http://www.haute-savoie.gouv.fr/content/download/17917/103910/file/Dossier%20enregistrement%20Coop%C3%A9rative%20Les%20Fruiti%C3%A8res%20des%20Bornes%20V5.pdf>.

Cette information est confirmée au point.4.4.2 **Choix du mode d'élevage** :

« *L'élevage porcin sera conduit entièrement sur caillebotis intégral.*

Le caillebotis est actuellement le système le plus répandu pour l'élevage porcin. ».

Le choix d'élevage sur caillebotis est tout-à-fait contestable :

➤ D'une part, le fait que ce soit le système le plus répandu n'est en rien un critère de qualité, tout comme l'agriculture intensive, largement majoritaire en France. L'impact négatif de l'agriculture industrielle sur les sols, l'environnement (dont les abeilles) et même sur la santé des agriculteurs n'est en effet plus à démontrer (à ce sujet, lire <http://www.victimes-pesticides.fr/victime-pesticides-temoignages-professionnels-agric.html> et

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/un-agriculteur-tue-par-les-pesticides_953762.html).

➤ D'autre part, comme l'indique Claude BOURGUIGNON, ingénieur agronome (cf l'émission « la tête au carré » du 14 avril 2015, magazine scientifique de France Inter, à cette adresse <http://www.franceinter.fr/player/reecouter?play=1077773#>) « *les élevages intensifs sont une énorme erreur au niveau de la loi des sols* ». En effet, « *les excréments se mélangent à l'urine, or quand l'urine tombe sur le caillebotis, il y a émanation d'ammoniaque destructeur de la couche d'ozone* ».

Malgré les annonces plutôt rassurantes du document d'enquête, page 113/328, l'élevage d'EVIREs ne fera pas exception aux remarques de l'ingénieur Claude BOURGUIGNON, il contribuera à aggraver l'effet de serre.

En outre, l'épandage du lisier laisse craindre des pollutions de l'eau et des sols dans un environnement riche en « zones humides » naturelles. Nous avons toujours à l'esprit les algues vertes en Bretagne, dues au lisier de l'élevage industriel. Lire à ce sujet l'article, à cette adresse <http://www.cpepesc.org/LES-PORCHERIES.html>.

La Bretagne, dont les paysages, les sols et les eaux se sont beaucoup dégradés du fait de l'élevage intensif, voit s'éloigner les touristes. Un élevage industriel (de plus) serait maladroit dans un département qui tire du tourisme une part non négligeable de ses revenus.

Le mode d'élevage et les risques sanitaires

Le document d'enquête énonce ensuite « *Le caillebotis intégral garantit la propreté des bâtiments ainsi que celle des animaux eux-mêmes, essentielle pour maîtriser les risques sanitaires* ». Or, le nombre élevé d'animaux augmente le risque sanitaire qui amène l'usage d'antibiotiques lesquels se retrouvent dans la viande ; ces médicaments participent à augmenter la résistance aux antibiotiques qui inquiète tant les médecins.

En référence, les articles de CIWF <http://www.ciwf.fr/impacts-elevage-industriel/votre-sante/menace-sur-la-sante/> et l'émission d'ARTE <http://future.arte.tv/fr/antibiotiques-sarm> .

En outre, selon l'Annexe 10 « Fiches de données de sécurité des désinfectants, anti rongeurs, insecticides et acaricides », page 310 à 328, les fiches des laboratoires SOGEVAL, NOVARTIS (en anglais, ce qui est un comble) et MERCK donnent une idée de la dangerosité des produits qui seront utilisés. Nous espérons pour la nature, pour les animaux et pour les utilisateurs qu'ils liront bien les notices, contrairement à ce qui s'est souvent passé en agriculture, comme l'ont montré les récents procès. Nous retiendrons celui de Paul FRANCOIS qui a d'ailleurs converti une partie de son exploitation en agriculture biologique, détails à cette adresse <http://www.generations-futures.fr/pesticides/victoire-contre-monsanto/> .

Le mode d'élevage, le bien-être des animaux et de ceux qui en auront la charge

Les porcs aiment fouiller le sol. Or, comme l'indique la Protection Mondiale des Animaux de Ferme (PMAF) « *Le sol nu et les caillebotis peuvent causer des blessures, des boiteries, de l'inconfort, et empêche un comportement normal de fouille.* », informations à cette adresse

<http://pmaf.org/s-informer/nos-campagnes/porcs.html> , à la rubrique Absence de litière de paille.

Lors d'été caniculaires comme celui de 2015, les animaux souffrent, et plus particulièrement dans les élevages en batterie. Ils ne sont pas que des jambons sur pattes, mais comme le rappelle la loi n° 2015-177 (du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, texte définitif paru au Journal Officiel N°40 du 17 février 2015 <http://legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/2/16/2015-177/jo/texte>), des êtres sensibles.

Le liste des souffrances et des besoins non satisfaits n'est pas exhaustive, hélas.

Le document d'enquête poursuit ainsi « *Il (le caillebotis) assure, plus facilement que les élevages conduits sur litière, une bonne propreté des installations et garantit notamment une bonne efficacité du vide sanitaire entre les lots d'animaux* ». La mention de « lots d'animaux » renforce bien l'idée que ceux-ci sont considérés comme du matériel.

Les hommes qui ont la charge de ce type d'élevage ne peuvent que développer de l'indifférence à l'égard de ces animaux pour pouvoir y travailler, ceci avec les conséquences que nous sommes conduits à supposer.

Le mode d'élevage et la qualité de la production charcutière

Les animaux détenus dans les élevages intensifs, du fait de ce qui a été mentionné au plan de leur mal-être, développent des maladies liées au stress et la qualité de la viande en est altérée. Seuls des élevages respectueux des animaux fourniront des aliments de qualité, comme l'indique le document <http://www.observatoire-des-aliments.fr/aliments/viandes/le-porc> .

Compte tenu de ce que nous avons développé ci-dessus, nous souhaiterions que l'élevage soit biologique ou au moins respectueux de la condition animale. La production charcutière serait ainsi mieux valorisée.

En outre, la crise des éleveurs montre les limites de l'élevage intensif, l'article ci-après développe l'intérêt de sortir de ce modèle

http://pmaf.org/news/377/86/Face-a-la-crise-le-porc-alternatif-tire-son-epingle-du-jeu.html?utm_campaign=1195850&utm_content=250870937&utm_medium=email&utm_source=Emailvision.

Ces sites Internet apportent aussi des informations précieuses : <http://objectif-litiere.fr/> et <http://www.paillassonlecochon.com/> .

En ce qui concerne la Région Rhône-Alpes, l'encouragement est certain. En témoigne l'article : « Le porc bio : un fort potentiel de développement en Rhône-Alpes », accessible à cette adresse <http://www.corabio.org/index.php/news/303-le-porc-bio-un-fort-potentiel-de-developpement-en-rhone-alpes> .

L'organisme CORABIO <http://www.corabio.org/index.php/qui-sommes-nous/corabio> , coordination Rhône-Alpes de l'agriculture biologique, organise des journées professionnelles. Une journée d'information sur l'élevage porcin aura lieu en novembre 2015 en Ardèche, à St PERAY : le programme est à cette adresse http://www.corabio.org/images/Programme_JTE_PORCS_201114.pdf.

A ce propos, nous regrettons que la Haute Savoie soit si peu engagée dans le bio, ce que nous avons déploré lors de l'Enquête Publique du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE, du 17 décembre 2013 au 27 janvier 2014). En annexe, nous avons extrait de notre contribution du 24 janvier 2014 les pages 2 et 3, «nos commentaires sur le bio ».

Enfin, selon l'annuaire bio,

<http://www.annuaire-bio.mobi/resultats?categorie=1&nom=&departement=75&product=81>,

quatre fermes produisent du lait bio sur le plateau des Bornes destiné à la fabrication de fromages (Reblochon, Abondance et tommettes) à la fruitière d'ARBUSIGNY

<http://www.lesfruitieresdesbornes.com/fromages-bio-74.php>

Compléter ce patrimoine fermier par une porcherie en élevage biologique (ou deux, pour rester dans la situation actuelle, à MENTHONNEX en Bornes et à EVIRES, page 21/328 du document d'enquête) serait un gage de respect de la nature, des animaux et d'une production charcutière valorisée.

En conclusion

L'élevage d'EVIREs tel que prévu contribuera à aggraver l'effet de serre.

En outre, l'épandage du lisier laisse craindre des pollutions de l'eau et des sols dans un environnement riche en « zones humides » naturelles. Celles-ci contribuent à absorber l'eau en cas de fortes pluies, offrent des richesses en faune et flore sauvages et sont un atout pour la biodiversité, le maintien des espèces et enfin pour les paysages dans un département touristique.

Nous nous opposons à ce projet dans sa forme actuelle. Nous souhaiterions que l'étude soit revue dans la perspective d'une ou deux fermes porcines, si possible en élevage biologique, ainsi le plateau des Bornes sera un exemple pour le département en termes de qualité des produits, de respect de la nature et des animaux.

En cette année de conférence sur le climat, l'autorisation d'un élevage industriel aussi important dans une nature riche en zones humides serait un non-sens environnemental.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour l'association,

la présidente,

Annexe : extrait de la contribution d'OÏKOS KAÏ BIOS à l'enquête publique du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),

Document 0 ; page 9 A propos de l'agriculture biologique et des « signes de qualité (Appellation d'Origine Contrôlée, indication géographique protégée, labels...). »

Si la Région Rhône-Alpes est la 1^{ère} région française pour le nombre d'exploitations certifiées en agriculture biologique, la Haute Savoie en compte hélas peu. En effet, comme il est précisé dans le **Document 1 ; page 63/250** : « le développement de l'agriculture biologique est très hétérogène : les départements de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Isère cumulent 60% des surfaces bio de la Région, la Drôme représente à elle seule 45% des surfaces et 39% des exploitations ».

Pour exemples,

Le lait distribué derrière la mairie d'Annemasse n'est pas bio, tandis qu'une partie non négligeable du lait bio recueilli à la fruitière d'Arbusigny (plateau des Bornes, productrice de reblochon et d' « Abondance ») n'est pas valorisé en bio.

Le label « Région Savoie » notamment pour les pommes, n'est pas un label bio et cela prêche à confusion pour les consommateurs.

Une analyse locale de cette situation avec d'autres associations nous a apporté la conclusion que les « signes de qualité (*Appellation d'Origine Contrôlée, indication géographique protégée, labels...*) » seraient un frein à la conversion à l'agriculture biologique, les productions locales étant déjà très valorisées. Certes, les cahiers des charges sont un peu plus stricts, mais sans les exigences de la mention « biologique », véritable signe de qualité des produits et de préservation de l'environnement qu'il conviendrait de développer encore.

Ajoutés à cela les lycées agricoles représentent une part importante du patrimoine foncier naturel et agricole (**Document 1. Page 57/250**) et leurs démarches n'est pas forcément « bio ».

A ce propos, dans ces établissements, la filière « bio » ne devrait-elle pas être obligatoire, y compris au niveau de l'élevage ? Ce serait une véritable tâche d'éducation à la protection de l'environnement et au bien-être des animaux de rente.

Dans ce sens, le **Document 1. Page 44/250**, évoque les coteaux secs du camp de la Valbonne. Ils accueillent un troupeau de brebis et béliers Thônes-et-Marthod, race alpine en voie d'extinction. Ces actions doivent être encouragées, ainsi que la création d'un réseau d'acteurs afin de développer ce type d'actions. Nous sommes toutefois dubitatifs, les recommandations page **198 et 199/250** seront-elles suivies ?

Comment comprendre que, dans notre pays, il faut payer pour produire bio tandis que les subventions vont aux cultures intensives qui polluent l'environnement avec les intrants et les pesticides chimiques de synthèse ?

Nous savons déjà l'effort financier consenti par la Région Rhône-Alpes pour la cotisation à la certification annuelle. Cependant, ne faudrait-il pas prévoir quelques subventions supplémentaires afin d'inciter les agriculteurs et les éleveurs à la conversion en bio si nécessaire à la santé humaine et à l'environnement ? »

Pour information.

Le contexte et les enjeux sont posés page 5/34 du Résumé non technique disponible à cette adresse <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/l-enquete-publique-du-srce-du-17-a3407.html>